Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze avril deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le jeudi neuf avril deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle Aimé Le Foll, sous la présidence de M. Philippe Roullé, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe Roullé, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL.

Représentés (2) : Brune BEGUIN pouvoir à Camille MOYENCOURT, Corinne LUCAS pouvoir à Françoise RIOU.

Absente (1) : Véronique SALZE-LOZAC'H.

Monsieur Gabin JUBAULT a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°78-2026
Autorisation de signer une modification N°1 aux marchés de maitrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable, voirie et espaces verts du lotissement des fleurs, Tranche 1 : lot N°3 (réseaux eaux pluviales) et lot N°4 (voirie /espaces verts)

Rapporteur : Loïc de Courlon

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT ;

Vu l'article R. 2194-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu les marchés signés avec l'entreprise SELARL NICOLAS ASSOCIES ;

M. de Courlon expose à l'assemblée que, dans le cadre les marchés de maitrise d'œuvre, lors de la phase projet, le maitre d'œuvre définit le montant estimatif des travaux à venir ce qui arrête le montant définitif de sa rémunération. Celle-ci est basée sur le montant des marchés de travaux estimés auquel est appliqué le coefficient fixé lors la notification du marché.

Pour le lot N°3 (réseaux eaux pluviales), le montant estimatif des travaux est fixé à 221 199,50 € HT contre 140 000 € HT, avec un taux de rémunération du MOE fixé à 3.6 %.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Pout le lot N°4 (voirie/espaces verts), le montant estimatif des travaux est fixé à 509 730 € HT contre 500 000 € HT, avec un taux de rémunération fixé du MOE à 4.9%.

Il convient donc de fixer la rémunération définitive pour les deux marchés suivants conclus avec l'entreprise SELARL NICOLAS ASSOCIES, MOE :

	A	B	C	D	E	F	G
1	N° de lot	Enveloppe prévisionnelle des travaux HT **(initial)**	Enveloppe prévisionnelle des travaux HT **phase PROJET**	Taux de rémunération du MOE	Rémunération définitive du MOE HT	Rémunération du MOE HT : plus-value par rapport à la rémunération calculée à partir de l'enveloppe prévisionnel des travaux [Lot N°3 = 140 000€. Lot N°4 = 500 000€].	% augmentation
2	N°3 (eaux pluviales)	140 000€	221 199,50€	3,6%	**7 963,18€** (C2 x D2)	+ 2 923,18€ (par rapport à B2 x D2 = 5040€)	+ 58%
3	N°4 (voirie /espaces verts)	500 000€	509 730,50€	4,9%	**24 976,79€** (C3 x D3)	+ 476,77€ (par rapport à B3 x D3 = 24 500€)	+1.95%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *les modifications N°1 arrêtant la rémunération définitive du maitre d'œuvre pour les lots N°3 (réseaux eaux pluviales) et lot N°4 (voirie/espaces verts) du lotissement des fleurs - secteur rue des Hortensias - ci-avant présentées ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à les signer avec l'entreprise SELARL Nicolas Associés titulaire des marchés ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ;*
- ***IMPUTE*** *les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à l'opération n°142 du budget principal de l'exercice en cours.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe Roullé

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°82-2026
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2026

Rapporteur : Philippe ROULLE

M. Philippe ROULLE, Maire, propose à l'assemblée d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2026.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°84-2026
Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Loïc DE COURLON

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1650 relatif à la composition des Commissions communales des impôts directs (CCID) ;

M. DE COURLON expose à l'assemblée que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Cette commission est composée comme suit :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué, président,
- 8 commissaires siégeant et 8 suppléants.

La durée de leur mandat est égale à celle des membres du Conseil Municipal. Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Les 8 commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables comportant 32 noms, soit 16 titulaires et 16 suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la présentation de la liste suivante, classée par ordre alphabétique, au Directeur départemental des Finances publiques en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :*

Romain	***ANDRIEUX***	*François*	***LAMALLE***
Raymond	***ARBELET***	*Serge*	***LE BARON***
Christophe	***BIDON***	*Philippe*	***LE BIHAN***
Jimmy	***BIGNET***	*Erick*	***LESNE***
Vincent	***BOUCHE***	*Didier*	***MOREL***
Jean-Noël	***BOULEAU***	*Philippe*	***MOYENCOURT***
Christian	***BRIERE DE LA HOSSERAYE***	*Yves*	***QUERIC***
Xavier	***CROUAN***	*Virginie*	***RIOT***
Loïc	***DE COURLON***	*Yves*	***ROBIN DE MORHERY***
Gildas	***DELON***	*Bertrand*	***ROBINET***
Jean-François	***DUBOURG***	*Véronique*	***SALZE-LOZAC'H***
Claude	***ESNAULT***	*Jean-François*	***SECRETAIN***
Jean-Marie	***FLOC'H***	*Soizic*	***SORIO***
Stéphane	***FRETAY***	*Guillaume*	***STRUB***
Loïc	***GANDON***	*Jean-Baptiste*	***TREGLOS***
Nathalie	***HAMON***	*Vincent*	***TREPOS***

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°86-2026
Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Loïc DE COURLON

Après avis de la commission Finances en date du 04 mai 2026, M. DE COURLON propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Subventions aux associations et autres organismes privés	***Demandes 2026***	***Propositions 2026***
Pleurtuit Côte d'Emeraude Football	*2 500,00 €*	2 500,00 €
Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard	*345,00 €*	345,00 €
Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard - Exposition été	*500,00 €*	500,00 €
Société de chasse ACCA (intervention chez les particuliers)	*250,00 €*	250,00 €
Société de chasse ACCA (lutte contre la prolifération de sangliers)	*250,00 €*	250,00 €
Association des anciens combattants de Saint-Lunaire	*100,00 €*	100,00 €
Yacht-Club (Raid-Emeraude)	*4 000,00 €*	3 500,00 €
Yacht-Club (investissement matériel nautique)	*10 000,00 €*	9 500,00 €
Association du personnel communal	*2 700,00 €*	2 700,00 €
Ecole de musique Maurice Ravel Dinard	*1 800,00 €*	1 800,00 €
Les Notes d'Emeraude	*1 200,00 €*	1 200,00 €
Prévention Routière - RENNES	*500,00 €*	200,00 €
SNSM Dinard	*Pas de montant*	0,00 €
Union des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN35)	*60,00 €*	60,00 €
Les voies vertes de la Côte d'Emeraude	*250,00 €*	250,00 €
Musique rive gauche	*0,00 €*	0,00 €
Liaisons douces en Pays de Dinan	*0,00 €*	0,00 €
La Passée production	*5 000,00 €*	2 500,00 €
Les mordus de la pomme	*200,00 €*	200,00 €
Maison de l'Europe	*Pas de montant*	270,00 €
Alunisson Chorale	*2 000,00 €*	2 000,00 €
AFM Téléthon	*Pas de montant*	50,00 €
Nouveau 2026 : Groupe de Secours Catastrophe Français (G.S.C.F.)	*Pas de montant*	0,00 €
Nouveau 2026 : Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Rennes (A.C.C.A.R)	*Pas de montant*	150,00 €
Nouveau 2026 : Caisse malouine d'entraide aux familles des marins pêcheurs péris en mer	*Pas de montant*	0,00 €
Nouveau 2026 : Organisme de Loisirs auprès des Enfants hospitalisés (OLEH)	*Pas de montant*	0,00 €
Nouveau 2026 : Solidarité PAYSANS BRETAGNE	*Pas de montant*	0,00 €
Nouveau 2026 : Pétanque Saint-Lunaire	*1 000,00 €*	500,00 €
Provisions		3 175,00 €
Total subventions		32 000,00 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ***ATTRIBUE*** *aux associations les subventions conformément au tableau ci-dessus ;*

Subventions aux associations et autres organismes privés	***Demandes 2026***	***Propositions 2026***
Pleurtuit Côte d'Emeraude Football	*2 500,00 €*	2 500,00 €
Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard	*345,00 €*	345,00 €
Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard - Exposition été	*500,00 €*	500,00 €
Société de chasse ACCA (intervention chez les particuliers)	*250,00 €*	250,00 €
Société de chasse ACCA (lutte contre la prolifération de sangliers)	*250,00 €*	250,00 €
Association des anciens combattants de Saint-Lunaire	*100,00 €*	100,00 €
Yacht-Club (Raid-Emeraude)	*4 000,00 €*	3 500,00 €
Yacht-Club (investissement matériel nautique)	*10 000,00 €*	9 500,00 €
Association du personnel communal	*2 700,00 €*	2 700,00 €
Ecole de musique Maurice Ravel Dinard	*1 800,00 €*	1 800,00 €
Les Notes d'Emeraude	*1 200,00 €*	1 200,00 €
Prévention Routière - RENNES	*500,00 €*	200,00 €
SNSM Dinard	*Pas de montant*	0,00 €
Union des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN35)	*60,00 €*	60,00 €
Les voies vertes de la Côte d'Emeraude	*250,00 €*	250,00 €
Musique rive gauche	*0,00 €*	0,00 €
Liaisons douces en Pays de Dinan	*0,00 €*	0,00 €
La Passée production	*5 000,00 €*	2 500,00 €
Les mordus de la pomme	*200,00 €*	200,00 €
Maison de l'Europe	*Pas de montant*	270,00 €
Alunisson Chorale	*2 000,00 €*	2 000,00 €
AFM Téléthon	*Pas de montant*	50,00 €
Nouveau 2026 : Groupe de Secours Catastrophe Français (G.S.C.F.)	*Pas de montant*	0,00 €
Nouveau 2026 : Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Rennes (A.C.C.A.R)	*Pas de montant*	150,00 €
Nouveau 2026 : Caisse malouine d'entraide aux familles des marins pêcheurs péris en mer	*Pas de montant*	0,00 €
Nouveau 2026 : Organisme de Loisirs auprès des Enfants hospitalisés (OLEH)	*Pas de montant*	0,00 €
Nouveau 2026 : Solidarité PAYSANS BRETAGNE	*Pas de montant*	0,00 €
Nouveau 2026 : Pétanque Saint-Lunaire	*1 000,00 €*	500,00 €
Provisions		3 175,00 €
Total subventions		32 000,00 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

- ***DIT*** *que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité ;*
- ***PRECISE*** *que 3 175,00 € sont réservés au titre de provisions ;*
- ***DIT*** *que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire ou l'adjoint délégué à procéder au versement de ces subventions.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°87-2026
Modification des modalités d'attribution de la subvention allouée aux jeunes sportifs lunairiens

Rapporteur : Bruno LEGRAND

Vu la délibération n°81-2013 du 17 juillet 2013 ;

Sur proposition de la commission finance, il est proposé d'augmenter l'aide allouée par la Commune aux jeunes sportifs lunairiens pour la porter à 200€ contre 100€ précédemment.

De plus, il est proposé d'élargir les possibilités d'obtention de cette aide aux sportifs de niveau national et/ou international de moins de 20 ans ou de plus de 20 ans jusqu'à la fin de leur cursus scolaire ou universitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *le versement d'une subvention de 200€ aux jeunes sportifs lunairiens de niveau national et/ou international de moins de 20 ans ou de plus de 20 ans jusqu'à la fin de leur cursus scolaire ou un universitaire ;*
- ***DIT*** *que la subvention sera versée sur présentation des justificatifs correspondants : justificatifs officiels d'inscription et de participation à l'épreuve,* attestation d'inscription à un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°88-2026
Modification de la liste des Membres élus au Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : Philippe ROULLE

Vu la délibération N°57-2026 du 15 avril 2026 portant fixation du nombre et élection des Membres du CCAS de Saint-Lunaire ;

Considérant que Madame Virginie RIOT, adjointe aux affaires sociales, n'est pas Membre de droit du Conseil d'Administration du CCAS à la différence du Maire, il est nécessaire de modifier la composition du Conseil d'administration du CCAS pour qu'elle puisse en faire partie.

Considérant qu'une seule liste était présentée lors de l'élection des Membres du CCAS lors du Conseil municipal du 15 avril dernier, il est proposé de modifier cette liste comme suit :

- Démission : Laurence ZIGLINI
- Candidature : Virginie RIOT

La liste des 8 candidats proposée est donc la suivante : Virginie RIOT, Bruno LEGRAND, Bertrand ROBINET, Armelle NOEL, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Muriel CARUHEL.

Considérant la présence d'une seule liste et sur demande de l'ensemble des conseillers municipaux présents, il est décidé de procéder à l'élection des Membres du Conseil d'administration du CCAS par un vote à main levée.

Résultat du vote : 23 voix pour.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***PROCEDE*** *au renouvellement des administrateurs élus du CCAS de Saint-Lunaire par un scrutin ordinaire à main levée ;*
- ***PROCLAME*** *élus Membres du Conseil d'administration du CCAS de Saint-Lunaire la liste unique présentée et composée comme suit :* Virginie RIOT, Bruno LEGRAND, Bertrand ROBINET, Armelle NOEL, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Muriel CARUHEL.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°89-2026
Annulation de la délibération N°113-2025 portant changement de nom du Boulevard du Tertre

Rapporteur : Philippe ROULLE

M. le Maire propose d'annuler la délibération du Conseil municipal portant changement de nom du Boulevard du Tertre en Boulevard Alphonse Olivier suite au désistement intervenu dans la cadre de la procédure entre un riverain et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***ANNULE*** *la délibération N°113-2025 du Conseil municipal en date du 28 juillet 2025.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°90-2026
Autorisation d'occupation du DPM et délégation de service public pour l'exploitation d'un établissement de restauration rapide et de cabines de bain sur la grande plage : avenant N°1

Rapporteur : Laurence ZIGLINI

Sur proposition de la commission municipale « Commerce, ERP, suivi des DSP, concessions » en date du 18 mai 2026, il est proposé de modifier l'article 5 « Durée, exécution, prorogation et renouvellement du contrat » passé avec la société SARL PMJ.

La modification proposée porte sur l'extension des horaires d'ouverture jusqu'à 22h00 maximum contre 21h00 prévu initialement, sur la période du 1er juillet au 31 août.

En effet, en période estivale, le coucher du soleil tardif encourage naturellement une fréquentation après 21h en particulier en secteur balnéaire où les vacanciers sont habitués à diner plus tard.

Il apparait ainsi qu'une fermeture à 22h maximum reste raisonnable et adaptée au rythme touristique local. Cette mesure évitera également que les vacanciers se déplacent vers d'autres communes où les restaurants ferment plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (21 voix pour, 2 abstentions : Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE et Muriel CARUHEL) :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

- ***APPROUVE*** *la modification de l'article 5 du contrat de DSP passé avec la société PMJ comme suit : « Le service démarrera au plus tard à 7h30 et se terminera au plus tard à 22h en juillet et août » ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à signer cette modification du contrat de DSP ci-annexée.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°91-2026
Autorisation d'occupation du DPM et délégation de service public pour l'exploitation d'un établissement de restauration rapide sur la digue de Longchamp : avenant N°1

Rapporteur : Laurence ZIGLINI

Sur proposition de la commission municipale « Commerce, ERP, suivi des DSP, concessions » en date du 18 mai 2026, il est proposé de modifier l'article 5 « Durée, exécution, prorogation et renouvellement du contrat » passé avec la société SAS L'ULTEAM.

La modification proposée porte sur l'extension des horaires d'ouverture jusqu'à 22h00 maximum contre 21h00 prévu initialement, sur la période du 1er juillet au 31 août.

En effet, en période estivale, le coucher du soleil tardif encourage naturellement une fréquentation après 21h en particulier en secteur balnéaire où les vacanciers sont habitués à diner plus tard qu'habituellement. Il apparait ainsi qu'une fermeture à 22h maximum reste raisonnable et adaptée au rythme touristique local. Cette mesure évitera également que les vacanciers se déplacent vers d'autres communes où les restaurants ferment plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la modification de l'article 5 du contrat de DSP passé avec la société SAS L'ULTEAM comme suit : « Le service démarrera au plus tard à 7h30 et se terminera au plus tard à 22h en juillet et août » ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à signer cette modification du contrat de DSP ci-annexée.*

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°92-2026
Modification de la délibération encadrant les activités sur la digue de Longchamp

Rapporteur : Laurence ZIGLINI

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1111-1, L. 2122 et L. 2213-6 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment ses articles L. 2122-1 à L.2122-4 et L. 2125-1 à L. 2125-6 ;

Mme ZIGLINI expose à l'assemblée que la municipalité souhaite proposer sur la digue de Longchamp une offre de restauration rapide complémentaire à l'établissement de restauration rapide L'ULTEAM pour répondre à la fréquentation très importante de la plage de Longchamp en période estivale.

Il est donc proposé de modifier la délibération N°33-2024 du Conseil municipal du 18 février 2024 pour autoriser en juillet/août l'installation d'un foodtruck sur la digue de Longchamp côté Est.

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, il appartient à l'autorité compétente d'organiser librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant les mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester lorsque l'occupation du domaine public s'effectue en vue d'une exploitation économique.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (17 voix pour, 1 abstention : Eric LEGRAND, 5 voix contre : Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Muriel CARUHEL, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU) :

- ***MODIFIE** la délibération N°33-2024 du Conseil municipal du 18 février 2024 pour autoriser en juillet/août l'installation d'un foodtruck sur la digue de Longchamp côté Est.*
- ***DIT** que le montant de la redevance sera déterminé par le Conseil municipal.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°93-2026
Fixation de la redevance pour l'occupation du domaine public par un foodtruck digue de Longchamp

Rapporteur : Laurence ZIGLINI

Vu l'article L. 2125-1 du CG3P ;

Mme ZIGLINI expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le montant de la redevance pour l'occupation temporaire du domaine public digue de Longchamp.

L'autorisation temporaire d'occupation du domaine public concerne l'occupation par un foodtruck d'un espace de 25 m² situé sur la digue de Longchamp à partir du 1er juillet 2026 et jusqu'au 15 septembre 2026 maximum.

Sur proposition de la commission « Commerces, ERP, suivi des DSP, concessions », il est proposé de fixer le montant de la redevance comme suit :

- 5% du chiffre d'affaires jusqu'à 75 000€ et 3.5% au-delà. La redevance ne pourra être inférieure à 4000€ pour la période d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (18 voix pour, 5 voix contre : Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Muriel CARUHEL, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU) :

- ***FIXE*** *le montant de la redevance d'occupation temporaire du domaine public pour le projet ci-avant présenté à :* 5% du chiffre d'affaires jusqu'à 75 000€ et 3.5% au-delà ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_78_2-DE

- ***DIT*** *que la redevance ne pourra être inférieure à 4000€ pour la période d'occupation, soit du 1er juillet 2026 au 15 septembre 2026 maximum.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)